

AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

POLE MEDICAL et PARA-MEDICAL sur le site de BISSY

Analyse par : Mr et Mme MILLET Jean-Pierre, 440 rue des 7 Chênes, SAINT CLEMENT de RIVIERE

1. OBJET de l'ENQUETE PUBLIQUE :

Déclaration de projet de pôle médical et paramédical sur le site du Campus de BISSY.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Portant sur Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité (DP MEC) du
PLU de la commune de Saint Clément de Rivière - projet de maison médicale

Par arrêté n° MA-ARE-2024-000 en date du 31/10/2024 Monsieur le Maire de Saint Clément de Rivière a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la procédure de Mise en Compatibilité du PLU avec une déclaration de projet pour une opération de pôle médical et para-médical sur le site du campus de Bissy et permettre le reclassement de zones.. Cette enquête publique se déroulera du lundi 25 novembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 soit pour une durée de 43 jours consécutifs.

Madame Sylvie Murta Barros, ingénieure, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice, par arrêté n° MA-ARE-2024-000 en date du 4 octobre 2024 de Madame La Présidente du tribunal administratif de Montpellier.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint Clément de Rivière.

Les pièces du dossier de la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité du PLU de la commune pour une opération de pôle médical et para-médical sur le site du campus de Bissy (composition conforme à l'article R.123-8 du code de l'environnement) ainsi qu'un registre unique d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés à la mairie de Saint Clément de Rivière du lundi 25 novembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 17h.

Le dossier est consultable à partir du lundi 25 novembre 2024 à 9h00 jusqu'au lundi 6 janvier 2025 à 17h00 sur le portail : <https://www.democratie-active.fr/stcdr-dpmecplu-maisonmedicale/>

Un accès gratuit aux dossiers sera par ailleurs garanti sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

Le public peut déposer ses observations ou transmettre ses propositions à la commissaire enquêtrice durant toute l'enquête :

- Soit directement à la mairie de Saint Clément de Rivière sur le registre d'enquête publique,
- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : Madame la commissaire enquêtrice - Mairie - avenue de Bouzenac 34980 Saint Clément de Rivière.

La date limite de réceptions et d'enregistrement de ces courriers est fixée au lundi 6 janvier 2025 à 17h00.

Ces courriers seront annexés au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête.

- Soit par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/stcdr-dpmecplu-maisonmedicale/>

Ce registre dématérialisé sera ouvert le lundi 25 novembre 2024 à 9h00 et fermé le lundi 6 janvier 2025 à 17h00.

- Soit par mail à l'adresse suivante : stcdr-dpmecplu-maisonmedicale@democratie-active.fr

Cette adresse mail sera ouverte le lundi 25 novembre 2024 à 9h00 et fermée le lundi 6 janvier 2025 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie - salle de réunion les :

- Lundi 25 novembre 2024 - de 9h à 12 h
- Jeudi 12 décembre 2024 - de 9h à 12 h
- Lundi 6 janvier 2025 - de 14h à 16 h

A l'expiration du délai de l'enquête prévu le lundi 6 janvier 2025 à 17 h 00, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice. La commissaire enquêtrice rencontrera, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, le responsable du projet de la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité du PLU de la commune pour une opération de pôle médical et para-médical - Elle lui communiquera sur place les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Elle l'invitera à produire ses observations éventuelles dans un mémoire en réponse, qui devra lui parvenir dans un délai de 15 jours.

La commissaire enquêtrice transmettra à Monsieur Le Maire, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, l'exemplaire du dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées concernant le projet de la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité du PLU de la commune pour une opération de pôle médical et para-médical.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport de la commissaire enquêtrice et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Hérault par les soins de la mairie de Saint Clément de Rivière et à Madame La Présidente du tribunal administratif de Montpellier par la commissaire enquêtrice.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Tenus à la disposition du public qui s'ouvriraient les consulter à la mairie de Saint Clément de Rivière où s'est déroulée l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Mise en ligne sur le site internet de la commune.

Dès la publication du présent avis, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier soumis à enquête publique.

La fourniture de renseignements et du dossier (aux frais du demandeur) peut être demandée auprès de :

Monsieur Alexis JEAN - DSTU -
Mairie - Avenue de Bouzenac -
34980 Saint Clément de Rivière
Tél : 04 67 66 66 5870

Le projet de la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité du PLU de la commune pour une opération de pôle médical et para-médical, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal de Saint Clément de Rivière.

2. ENQUETRIXE :

Mme Sylvie MURTA BARROS

Mail : stcdr-dpmeclpu-maisonmedicale@democratie-active.fr

Nous avons rencontré l'Enquêtrice le lundi 25/11/24 à 9h00 à la Mairie de St Clément.

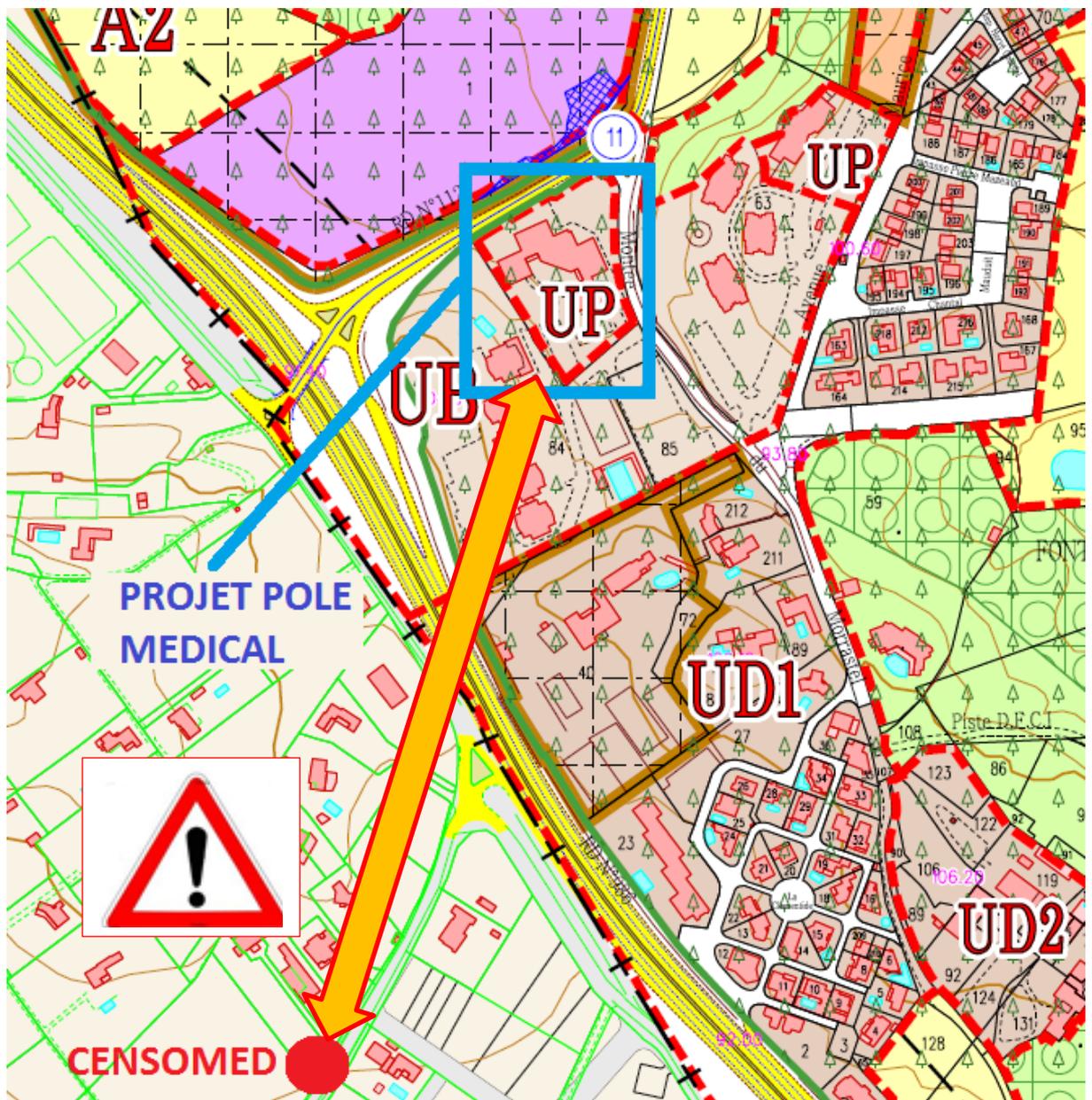
Nous sommes surpris de **NE PAS AVOIR SIGNÉ un REGISTRE !!!**

3. DUREE de l'ENQUETE :

25/11/2024 au 6/1/2025

4. POSITION du PROJET :

Position sur le Campus de BISSY ... **en zone UP**



- Projet initié par : **NEO PROMOTION à VENDARGUES.**
- 3 000 m² de surface.

5. PLU – ZONE UP :

CARACTERE DE LA ZONE UP :

Selon le PLU de SAINT CLEMENT :

Il s'agit d'une zone urbaine qui regroupe des équipements publics et d'intérêt collectif dédiés à l'enseignement (notamment Lycée Jean Jaurès, collège du Pic-Saint-Loup et secteur d'enseignement de Bissy).

La zone UP est en partie concernée par des risques d'incendies de forêt repérés sur les documents graphiques du règlement (plans de zonage).

A ce titre, elle fait l'objet de règles spécifiques édictées par le Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF) de la commune de Saint-Clément-de-Rivière (Cf. annexe n°6.4 du PLU).

Ces dispositions s'appliquent en sus du règlement de la zone.

6. PPAD de ST CLEMENT de RIVIERE :

Le **PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)** indique à l'article 1.2.2 :

1.2.2 FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE

En l'absence d'un véritable noyau villageois historique, la commune a oeuvré à développer une centralité autour du quartier récent du Boulidou qui est caractérisé par une certaine mixité fonctionnelle (commerces, services, habitat, etc...)

Dans le cadre du PLU, il s'agit de poursuivre ce mouvement et de favoriser le maintien et le développement des commerces et services de proximité, en particulier dans le secteur du Boulidou, notamment en permettant une mixité fonctionnelle mêlant habitat et activités économiques non nuisantes de proximité.



7. POURQUOI ce PROJET de POLE MEDICAL :

Selon la discussion du 25/11/24 avec l'enquêtrice :

- Le bâtiment actuel est **squatté** ... il faut TROUVER un OCCUPANT :
 - Détruire l'école,
 - Construire le projet.
- Besoin d'un Pôle Médical sur St CLEMENT,
- Des baux de certains médecins du centre du village de St Clément pourraient ne pas être renouvelés,
- Modification du PLU est NECESSAIRE → Zone UP à ce jour !!!

Nous notons, à la fin de ce rendez-vous avec l'Enquêtrice, que NOUS NE POUVONS SAVOIR QUI SERA dans ce POLE MEDICAL :

- Laboratoire d'analyses ?
- Radiologie ?
- Ophtalmologie ?
- ???



Nous notons enfin ... AUCUNE REponse vis-à-vis de la PRESENCE de CENSOMED à 350 m du PROJET !!!

8. AUTRES POLES MEDICAUX :



POURQUOI le CAMPUS de BISSY ???

IL Y A un POLE MEDICAL EXISTANT à 350 m du CAMPUS de BISSY : CENSOMED !!!!

POURQUOI 2 POLES MEDICAUX en 350 m et AUCUN POLE MEDICAL vers le CENTRE du VILLAGE !!!

9. CENSOMED :



Pourquoi choisir Censomed ?

Les centres de soins médicaux immédiats et de petites urgences CENSOMED vous accueillent **toute la journée sans rendez-vous**, de 9H00 à 19H00.

Nos **équipes d'infirmiers et de médecins urgentistes** disposent d'un **plateau technique de radiologie et de biologie**, permettant de diagnostiquer votre problème de santé, de le traiter ou de vous réorienter, si nécessaire, vers une structure adaptée.

Il y a 1 824 maisons à SAINT CLEMENT et 658 APPARTEMENTS.

Catégorie ou type de logement	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	2 164	100,0	2 229	100,0	2 487	100,0
Résidences principales	2 084	96,3	2 117	95,0	2 272	91,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	27	1,3	54	2,4	82	3,3
Logements vacants	53	2,5	58	2,6	133	5,4
Maisons	1 599	73,9	1 650	74,0	1 824	73,4
Appartements	560	25,9	574	25,7	658	26,5

92% de RESIDENCES PRINCIPALES

74% de MAISONS !!!

L'habitat est TRES DISSEMINE ... avec un village TOUT en LONGUEUR !!!

Ce projet N'EST PAS AU BARYCENTRE des BESOINS pour SAINT CLEMENT.

Ce projet est PLACE :

- **A COTE d'un POLE MEDICAL SIMILAIRE !!!**
- **LOIN du BARYCENTRE du VILLAGE, où seulement 10% des habitants sont installés !!!**

Le lotissement de la COLLINE :

- **est le PLUS GROS QUARTIER de Saint Clément de Rivière,**
- **est le PLUS ELOIGNE de ce PROJET de POLE MEDICAL !!!**

11. POPULATION AGEE à SAINT CLEMENT de RIVIERE :

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	4 987	100,0	4 803	100,0	5 058	100,0
0 à 14 ans	596	12,0	516	10,7	627	12,4
15 à 29 ans	1 072	21,5	982	20,5	823	16,3
30 à 44 ans	660	13,2	572	11,9	681	13,5
45 à 59 ans	1 249	25,1	992	20,7	938	18,5
60 à 74 ans	997	20,0	1 240	25,8	1 356	26,8
75 ans ou plus	413	8,3	501	10,4	633	12,5

39% > à 60 ans



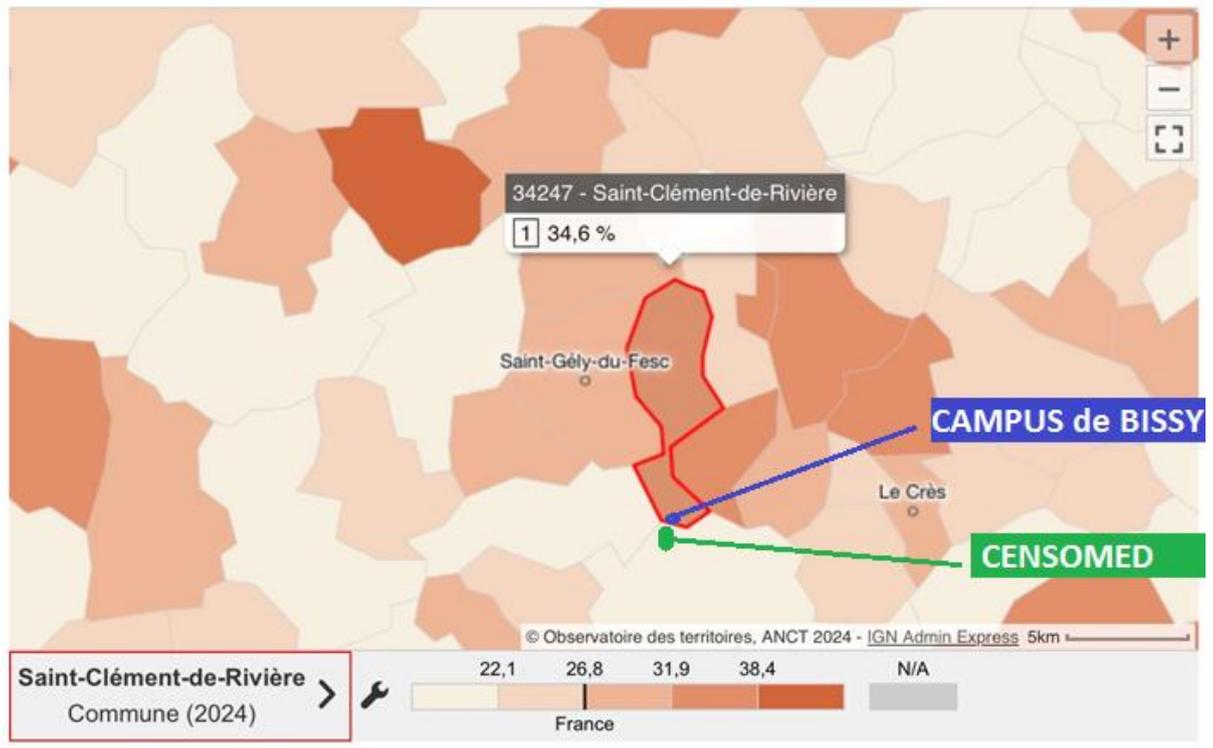
Nous constatons que SAINT CLEMENT est un village de PERSONNES AGEES, qui représentent 39% de la POPULATION → **Donc un BESOIN MEDICAL PLUS IMPORTANT.**

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	4 412	100,0	4 280	100,0	4 459	100,0
Agriculteurs exploitants	4	0,1	12	0,3	15	0,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	148	3,4	164	3,8	195	4,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	807	18,3	743	17,4	786	17,6
Professions intermédiaires	544	12,3	633	14,8	529	11,9
Employés	246	5,6	292	6,8	267	6,0
Ouvriers	103	2,3	112	2,6	112	2,5
Retraités	1 362	30,9	1 367	31,9	1 544	34,6
Autres personnes sans activité professionnelle	1 198	27,2	959	22,4	1 011	22,7

35% de RETRAITES !!!

Part des "retraités" dans la population (%) - Ensemble 2021



35% de RETRAITES à SAINT CLEMENT,
soit 10% de PLUS que la MOYENNE NATIONALE !!!



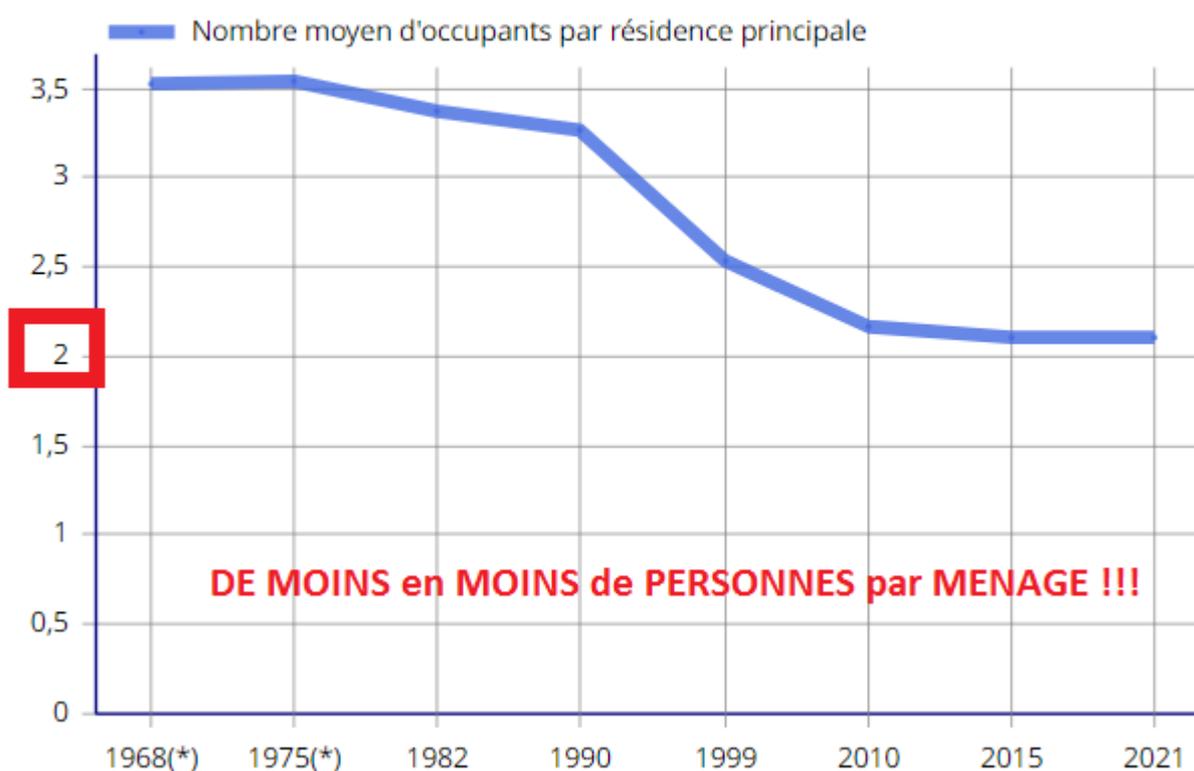
12.DONNEES sur la POPULATION à SAINT CLEMENT :

Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages					
	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	2 080	100,0	2 124	100,0	2 269	100,0
Ménages d'une personne	678	32,6	720	33,9	772	34,0
Hommes seuls	335	16,1	352	16,6	349	15,4
Femmes seules	343	16,5	369	17,4	422	18,6
Autres ménages sans famille	32	1,5	41	1,9	31	1,4
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 370	65,9	1 363	64,2	1 467	64,6
Un couple sans enfant	711	34,2	745	35,1	797	35,1
Un couple avec enfant(s)	543	26,1	493	23,2	526	23,2
Une famille monoparentale	115	5,5	125	5,9	144	6,4

34% de personnes SEULES

Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



Catégories et types de logements

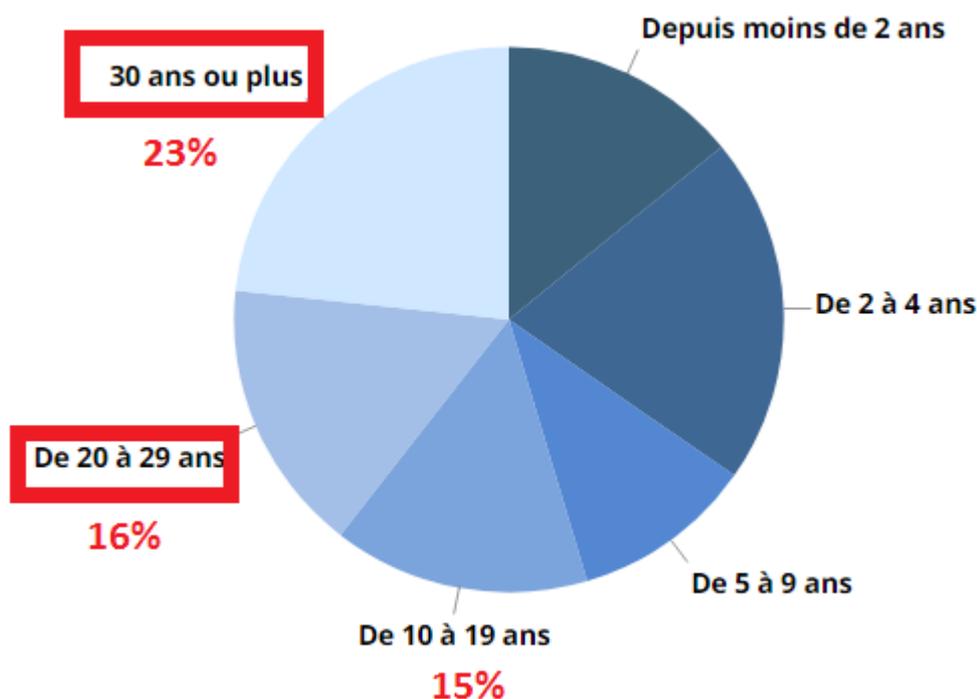
Catégorie ou type de logement	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	2 164	100,0	2 229	100,0	2 487	100,0
Résidences principales	2 084	96,3	2 117	95,0	2 272	91,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	27	1,3	54	2,4	82	3,3
Logements vacants	53	2,5	58	2,6	133	5,4
Maisons	1 599	73,9	1 650	74,0	1 824	73,4
Appartements	560	25,9	574	25,7	658	26,5

92% de RESIDENCES PRINCIPALES

74% de MAISONS !!!

L'habitat est TRES DISSEMINÉ ... avec un village TOUT en LONGUEUR !!!

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021



40% de la POPULATION est à SAINT CLEMENT depuis PLUS de 20 ANS !!!

Équipement automobile des ménages

Équipement	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	2 084	100,0	2 117	100,0	2 272	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	1 711	82,1	1 850	87,4	2 024	89,1
Au moins une voiture	1 994	95,7	2 017	95,3	2 138	94,1

13. LIGNE de TRANSPORT en COMMUN :

- ST CLEMENT vers CAMPUS de BISSY :

Horaires ligne 614

Ne circule pas les jours fériés

Sens Saint Vincent de Barbeyrargues - Saint Clément de Rivière - Montpellier

LàS : du lundi au samedi

Me/Sa : mercredi et samedi

LMaJS : lundi, mardi, jeudi et samedi

 : circule uniquement en période scolaire

 : circule uniquement les jours non scolaires

Jours de circulation		L à S	L à S	L à S	L à S	L à S	L à S	LMaJS	Me/Ve	L à S
Particularités										
SAINT CLÉMENT DE RIVIÈRE	Patus	07:02	08:05	09:05	10:05	11:05	13:02	13:02	13:57	17:45
	Blaireaux / Traversière / Round de Biou / 7 Chênes	07:03	08:06	09:06	10:06	11:06	13:03	13:03	13:58	17:46
	Méjanelles / Miradou / Peyre Grosse / Ham. Des Vignes	07:12	08:12	09:12	10:12	11:12	13:12	13:12	14:07	17:59
	Mas de Quarante / Belvédère / Miradou / Méjanelles		08:12	09:12	10:12	11:12	13:12	13:12	14:10	18:01
	Boulidou	07:14	08:18	09:15	10:40	11:40	13:11	13:11	14:06	17:58
	Bouzenac / Mas Marié	07:15	08:19	09:17	10:42	11:42	13:12	13:12	14:07	17:59
	Carrière de Fontfroide	07:17	08:21	09:19	10:44	11:44	13:15	13:15	14:10	18:01
	Fontfroide le Bas	07:20	08:25	09:21	10:46	11:46	13:16	13:16	14:11	18:05
	Campus de Bissy	07:22	08:27	09:24	10:50	11:50	13:20	13:20	14:15	18:07



- **PAS de TRANSPORT de 9h05 à 13h02 pour les habitants HORS du centre de la Commune !!!**
- **PAS de TRANSPORT de 13h57 à 17h45 !!!**

• **CAMPUS de BISSY vers ST CLEMENT :**

Sens Montpellier - Saint Clément de Rivière - Saint Vincent de Barbeyrargues

LàS : du lundi au samedi

LàV : du lundi au vendredi

Me/Sa : mercredi et samedi

LMaJV : lundi, mardi, jeudi et vendredi

 : circule uniquement en période scolaire

 : circule uniquement les jours non scolaires

Jours de circulation		L à S	L à S	L à S	L à S	L à V	L à S	Me/Sa	LMaJV	L à V
Particularités										
SAINT CLÉMENT DE RIVIÈRE	Campus de Bissy	07:40	11:50	13:04	14:38	15:50	16:50	16:50	16:50	17:50
	Fontfroide le Bas / Carrières de Fontfroide	07:42	11:52	13:07	14:40	15:52	16:52	16:52	16:52	17:53
	Mas Marié / Cèdres / Bouzenac	07:45	11:53	13:09	14:42	15:55	16:55	16:55	16:55	17:54
	Boulidou	07:48	11:57	13:12	14:45	15:58	17:00	17:00	17:00	17:57
	Méjanelles / Miradou / Peyre Grosse / Ham. Des Vignes	XXXXXXXXXX				15:59	17:01	17:01	17:01	17:58
	Mas de Quarante / Belvédère / Miradou / Méjanelles	XXXXXXXXXX								
	7 Chênes / Cévennes / Blaireaoux	07:52	12:05	13:15	XXXX		16:04	17:04	17:04	18:04
	Patus	07:57	12:14	13:20	XXXX		16:09	17:09	17:09	18:09



○ **TRANSPORTS PAS ADAPTES !!!**

14. PHARMACIES :

IL y a un RISQUE FORT pour la PHARMACIE du VILLAGE !!!



15. CONCLUSIONS :



- **OUI ...**
 - IL Y A BESOIN d'un POLE MEDICAL ou d'un quartier médical à ST CLEMENT,
 - Sur un AUTRE TERRAIN ... proche du BOULIDOU !!!



- **NON :**
Ce projet de POLE MEDICAL DOIT ETRE MIEUX REFLECHI :
 - A 350 m d'un POLE MEDICAL EXISTANT !!!
 - SANS CONNAITRE le CONTENU !!!
 - TROP EXCENTRE du BARYCENTRE des HABITANTS du VILLAGE → à 6 km des habitants du lotissement le plus important de St CLEMENT : La COLLINE !!!
 - PEU de MOYENS de TRANSPORTS, autres qu'une voiture personnelle !!!
 - NE PREND PAS ASSEZ en COMPTE que St CLEMENT est à PRES de 40% un VILLAGE de RETRAITES !!!
 - RISQUE de DESHABILLER le CENTRE du VILLAGE de ses PRATICIENS, et de sa PHARMACIE !!!
 - QUID de la PHARMACIE ... SANS PRATICIEN sur le CENTRE du VILLAGE !!!
 - ...

Nous sommes, au final, obligés de nous poser les questions suivantes :

- Est-ce, comme trop souvent, un PROJET FINANCIER mais où l'UTILITE PUBLIQUE N'EST QUE TROP PEU PRISE en QUESTION !!!
- QUELS INTERETS pour les HABITANTS de SAINT CLEMENT pour ce POLE MEDICAL au FIN FOND du VILLAGE !!!
- QUELLE EST la PLUS-VALUE pour les HABITANTS de SAINT CLEMENT !!!
- Pourquoi ce projet NE REPECTE t'il PAS le CRITERE de la PADD :
« Dans le cadre du PLU il s'agit de poursuivre ce mouvement et de favoriser le maintien et le développement des commerces et services de proximité, en particulier dans le secteur du Boulidou, notamment en permettant une mixité fonctionnelle mêlant habitat et activités économiques non nuisantes de proximité. »
- ...



**Au moment où l'on parle de DESERTIFICATION MEDICALE,
IL SERAIT PLUS INTERESSANT d'AVOIR CE PROJET vers le
CENTRE du VILLAGE ... le BOULIDOU !!!**

*J'espère que cette enquête publique, ne se terminera pas comme la
maxime du Général De GAULLE :*

« J'ai entendu vos points de vue.

Ils ne rencontrent pas les miens.

La décision est prise à l'unanimité !!! »